Docusign Envelope ID: 3C9C8B96-C6E6-8B30-801A-169B159F3FF7

ALLIOSS
Société par actions simplifiée au capital de 850 000 €
Siège social : 70 Rue de de la Paix - 71210 MONTCHANIN
789 493 939 RCS CHALON-SUR-SAÔNE

COMPTES ANNUELS

ARRETES AU 31 MARS 2026

Copie certifiée conforme
Pour la société WATTIN, Présidente,
Paul-André MIGEON

Paul-Andre MIGEON

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP **N° 2050 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALLIOSS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 70 rue de la Paix 71210 MONTCHANIN — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 8 9 4 9 3 9 3 9 0 0 0 2 7 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/03/2026

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 526	AG 6 526	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	18 204	AU 16 540	1 663
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	4 216 117	CT 2 260 000	1 956 117
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	1 250	BI	1 250
	TOTAL (II)	BJ	4 242 098	BK 2 283 067	1 959 030
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	66 037	BY	66 037
	Autres créances (3)	BZ	448 522	CA	448 522
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	505	CG	505
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	92 309	CI	92 309
	TOTAL (III)	CJ	607 374	CK	607 374
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 849 472	1A 2 283 067	2 566 404

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP **N° 2051 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ALLIOSS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 850 000)	DA	850 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	85 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	443 264
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	335 863
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	410 117
	TOTAL (I)	DL	2 124 245
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 701
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	118 076
	Dettes fiscales et sociales	DY	118 048
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Instrument financier à terme	D1	
	Autres dettes	EA	200 331
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	442 158
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 566 404

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	442 158
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5 701

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

gid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ALLIOSS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2026, dont le total est de 2 566 405 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 335 864 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2025 au 31/03/2026.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2026 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changements comptables

Changement de méthode comptable – première application du règlement ANC n°2022-06 :

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société a appliqué pour la première fois les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le Plan Comptable Général.

Conformément aux dispositions transitoires prévues par ce règlement, ce changement de méthode comptable a été appliqué de manière prospective. En conséquence, les opérations et événements intervenus à compter de la date de première application sont comptabilisés selon les nouvelles règles, sans retraitement des comptes des exercices antérieurs.

L'application de ce règlement n'a pas conduit à une modification des capitaux propres d'ouverture de l'exercice.

Les principaux changements concernent :
- Le résultat exceptionnel : À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique les nouvelles dispositions du règlement ANC n° 2022-06 relatives à la définition et à la présentation du résultat exceptionnel.
Désormais, le résultat exceptionnel ne comprend que les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, dont la survenance est exceptionnelle au regard de l'activité normale de l'entité. Les éléments ne répondant pas à cette définition sont enregistrés dans le résultat d'exploitation ou le résultat financier, selon leur nature.

- La suppression de la technique du transfert de charges : Conformément au règlement ANC n° 2022-06, la technique du transfert de charges a été supprimée.

En conséquence, les produits et charges sont désormais comptabilisés selon leur nature économique, sans compensation, et enregistrés dans les comptes de charges ou de produits appropriés. Les remboursements, refacturations ou indemnités perçues sont présentés en produits, sans utilisation de comptes de transfert de charges.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
* Matériel de bureau : 3 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Intégration fiscale

La société a opté pour le régime de groupe fiscalement intégré prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. L'option a pris effet à compter du 1er avril 2013. Il s'agit du 13ème exercice de l'application de l'option. La société est tête de groupe. La convention d'intégration prévoit la neutralité fiscale

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prixd'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 527			6 527
Immobilisations incorporelles	**6 527**			**6 527**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 197	1 007		18 204
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**17 197**	**1 007**		**18 204**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 216 117			4 216 117
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 250			1 250
Immobilisations financières	**4 217 367**			**4 217 367**
ACTIF IMMOBILISE	**4 241 091**	**1 007**		**4 242 098**

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - **(2)** Capitaux propres autres que le capital - **(3)** Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - **(5)** Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Montant net des prêts et avances consentis par l'entreprise - **(7)** Montants des engagements donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos - **(9)** Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
Renseignements concernant les filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
1 - Renseignements détaillés pour chaque filiale										
SAS SCTM	350	680	100,00	802	802			7 305	440	
SASU SN SFAR	200	1 046	100,00	200	200			2 817	118	
SAS 2M2S	97	154	100,00	2 800	2 260			1 579	-21	
SCI RDP	5	157	90,00	5	5			145	50	
2 - Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
A - Total des filiales				**3 806**	**3 266**					
Renseignements concernant les participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										
1 - Renseignements détaillés pour chaque participation										
2 - Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										
B - Total des participations										
C - Total des filiales et participations				**3 806**	**3 266**					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			6 527			6 527
Immobilisations incorporelles			**6 527**			**6 527**
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels						
- Installations générales, agencement et aménagements divers						
- Matériel de transport						
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 ans	linéaire	15 652	889		16 541
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			**15 652**	**889**		**16 541**
TOTAL			**22 179**	**889**		**23 068**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 608 118 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 250		1 250
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	66 037	66 037	
Autres	448 522	448 522	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	92 309	92 309	
Total	**608 118**	**606 868**	**1 250**

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 850 000,00 euros décomposé en 850 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	410 117			410 117
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**410 117**			**410 117**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 442 159 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	5 701	5 701		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 077	118 077		
Dettes fiscales et sociales	118 049	118 049		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	200 332	200 332		
Produits constatés d'avance				
Total	**442 159**	**442 159**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	20 745
Banque - Intérets courus à payer	5 701
État - Charges à Payer	237
Clients - RRR à accorder	24 000
Total	**50 683**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	92 309		
Total	**92 309**		

Docusign Envelope ID: 3C9C8B96-C6E6-8B30-801A-169B159F3FF7

ALLIOSS
Société par actions simplifiée au capital de 850 000 €
Siège social : 70 Rue de de la Paix - 71210 MONTCHANIN
789 493 939 RCS CHALON-SUR-SAÔNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 SEPTEMBRE 2026

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2026

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026, s'élevant à 335 863 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	335 863 euros
Un prélèvement sur le compte « Autres réserves »	264 137 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à Soit 0,71 euro par action	600 000 euros
A titre de dividende global	600 000 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Pour la société WATTIN, Présidente
Paul-André MIGEON

Paul-Andre MIGEON